

PLU
Le Grand Serre
(Drôme)

Pièce n°3.1 - PLAN DE
ZONAGE

Planches 1 et 2

Délibérations	Révisions, modifications, mises à jour
Prescription :	DateObjet
Arrêt du projet :	
Approbation :	

Emplacements réservés

Numéro	Localisation	Numéro parcelle	Affectation	Bénéficiaire du droit de réservation	Superficie approximative
ER 1	D 561	245	Espace public	Commune	50 m²
ER 2	D 561 / Rue des	34	Espace public	Commune	1 000 m²
ER 3	Vignes	840 / 843	Création d'un espace vert	Commune	17 900 m²
ER 4	Ecole de la	227	Espace public	Commune	300 m²
ER 5	Secteur sud du	222	Espace public - Terrain de sport	Commune	17 600 m²
ER 6	Secteur nord du	21 / 400 (en	Stationnement et espace public	Commune	840 m²
ER 7	D 137 / Rue des	30 / 31	Association de quartier	Commune	650 m²
ER 8	D 137 / Rue des	25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31	Association de quartier et stationnement public de l'entrée du village	Commune	3 250 m²
ER 9	D 561 / Rue du	302 / 303	Association de quartier	Commune	650 m²
ER 10	Quartier des	301 / 303 / 302	Emplacement de voirie	Commune	Longueur : env. 200 m Largeur : env. 100 m Sol env. 20 000 m²
ER 11	Quartier des	870	Création de voirie	Commune	Longueur : env. 175 m Largeur : env. 100 m Sol env. 17 500 m²
ER 12	Voie communale n°15 (de la rue des Vignes à la D 561)	350 / 351 / 352 / 353 / 354	Emplacement de voirie	Commune	Longueur : env. 200 m Largeur : env. 40 m Sol env. 8 000 m²
ER 13	Angle voie communale n°15 / D 561	577	Séparation du carrefour	Commune	Env. 100 m²
ER 14	Voie communale n°15 (partie sud)	177 / 178	Création d'un cheminement piéton	Commune	Longueur : env. 200 m Largeur : env. 10 m Sol env. 2 000 m²
ER 15	Voie communale n°15 (de la rue des Vignes à la D 561)	160 / 160	Emplacement de voirie	Commune	Longueur : env. 100 m Largeur : env. 100 m Sol env. 10 000 m²

- Trame de protection du paysage
- Canalisation Gaz DN 400 - IRE (190m)
- Canalisation Gaz DN 400 - PEL (150m)
- Canalisation Gaz DN 400 - PEL (200m)
- Canalisation Gaz DN 400 - ELS (100m)
- Canalisation Gaz DN 500 - ELS (145m)
- Canalisation propylène - IRE (380m)
- Canalisation propylène - PEL (150m)
- Canalisation propylène - ELS (120m)
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Linéaire commercial interdisant le changement de destination
- Changement de destination (zone A)
- Eléments remarquables (L123-1-7° CU)
- Stockage propylène - Zone 1 (300 m)
- Stockage propylène - Zone 2 (430 m)
- Risque inondation
- Canalisations de gaz
- Canalisations de propylène

Remarque : les bâtiments pouvant changer de destination en zone A, repérés par un cercle rouge sur le plan de zonage, sont reportés précisément dans le rapport de présentation.

Planche 1 : Partie nord de la commune
(excepté l'extrémité nord-est)

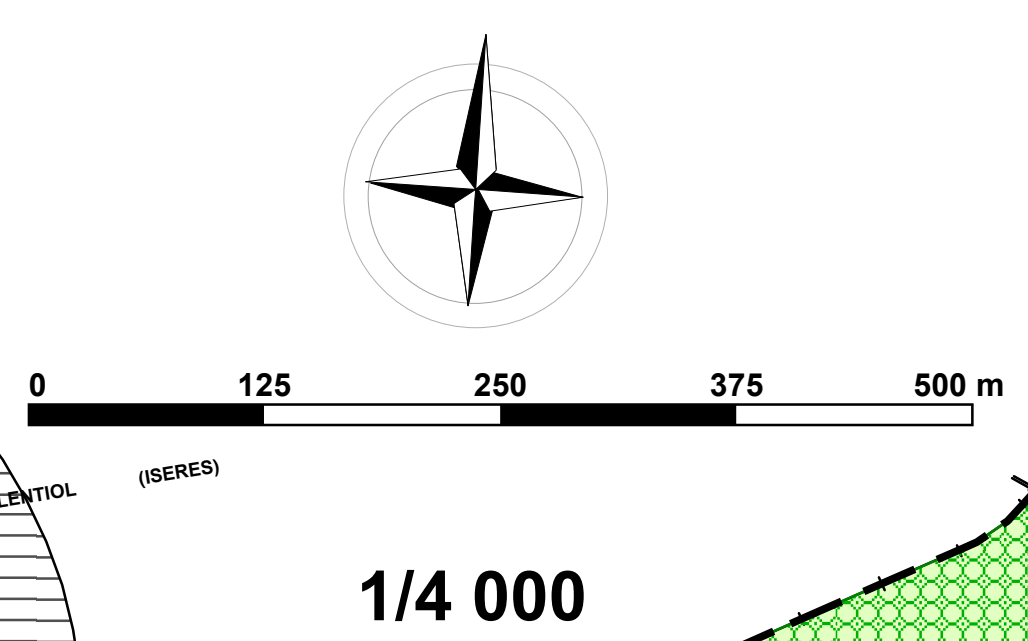
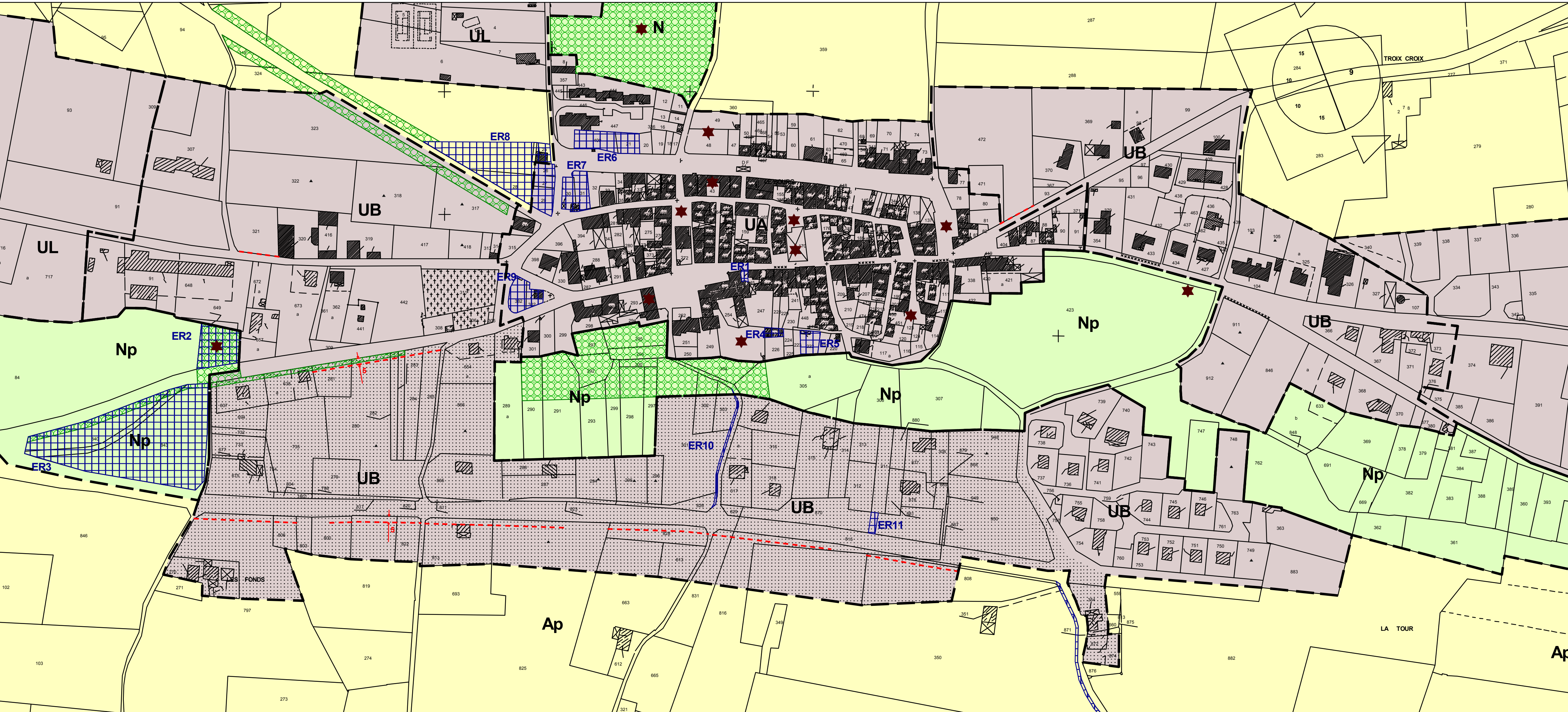
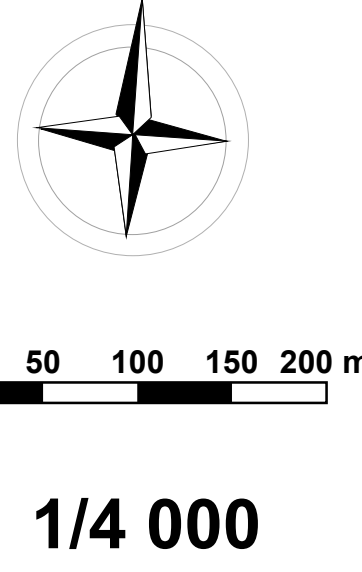
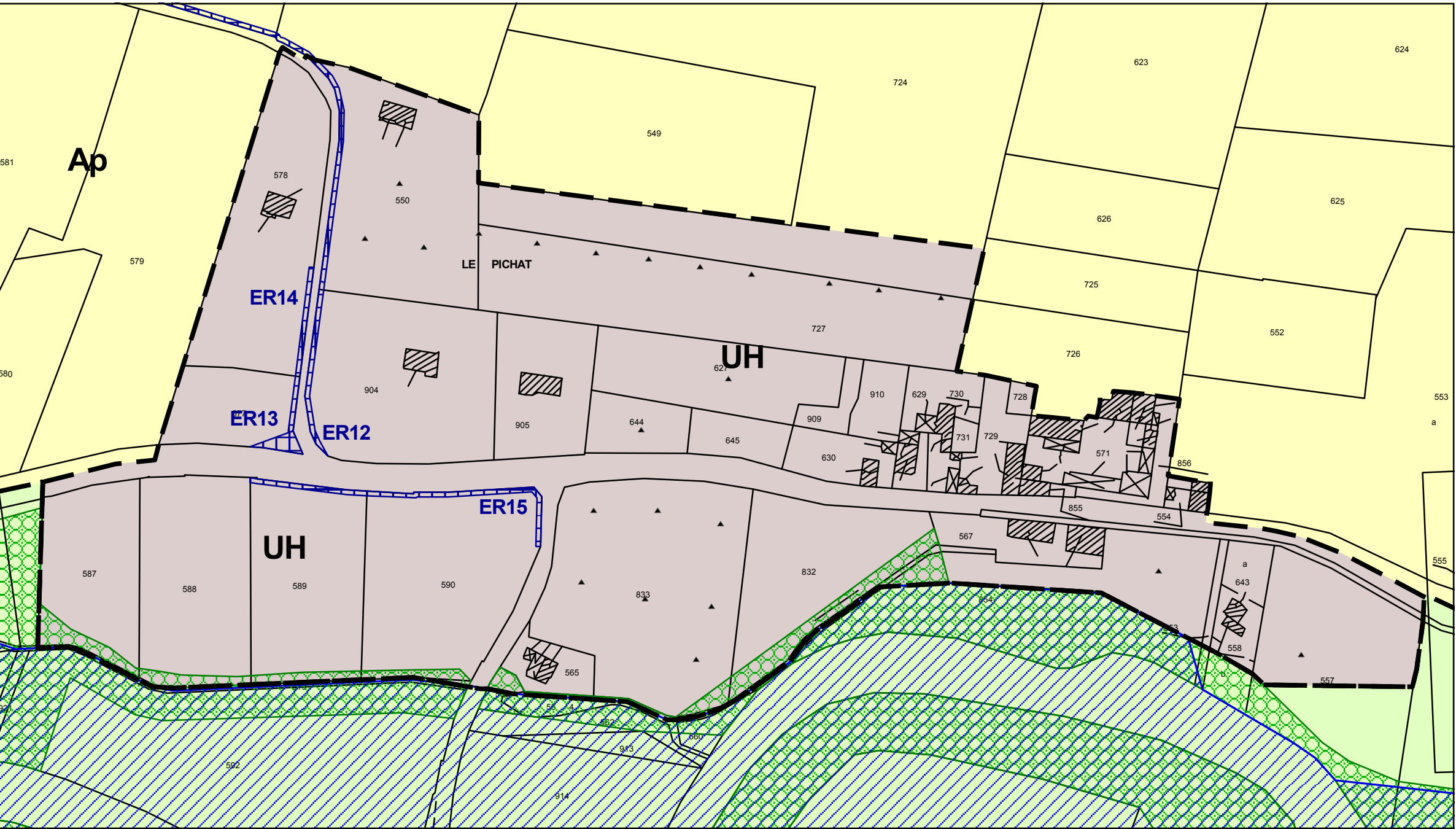


Planche 2 : Extrémité
nord-est de la commune



Zoom Centre village (extrait de la planche 1)



Zoom Le Pichat (extrait de la planche 1)

Voir : Zoom Centre village

Voir : Zoom Le Pichat